



HAL
open science

Conseils à une jeune épouse : le poème de Théodulfe d'Orléans à Gisla

Claire Tignolet

► **To cite this version:**

Claire Tignolet. Conseils à une jeune épouse : le poème de Théodulfe d'Orléans à Gisla. Laurent Jégou; Sylvie Joye; Thomas Lienhard; Jens Schneider. Splendor Reginae: Passions, genre et famille: Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan, Brepols, pp.237-244, 2015, 978-2-503-55309-2. 10.1484/M.HAMA-EB.5.103317 . hal-03079533

HAL Id: hal-03079533

<https://hal.science/hal-03079533>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conseils à une jeune épouse : le poème de Théodulfe d'Orléans à Gisla **Claire TIGNOLET**

Comme l'a souligné Régine Le Jan dans ses travaux, la place de la femme au sein de la cellule conjugale se transforme au cours des IX^e-X^e siècles : l'épouse se voit alors plus étroitement associée à l'*honor* de son mari ainsi qu'à la gestion et à la transmission des biens familiaux¹. Cette évolution tient en partie à la promotion par les clercs du mariage chrétien, notamment à travers les « miroirs » que ceux-ci adressent aux laïcs pour diffuser de nouveaux modèles de comportement². Mais c'est avant tout aux hommes que sont destinés ces textes, écrits par des hommes. Bien que certaines femmes de l'aristocratie y aient eu accès, comme en témoigne la culture de Dhuoda, on peut s'interroger sur la diffusion de ces conseils moraux auprès des femmes.

Quelques lettres nous renseignent sur le discours, moral et spirituel, tenu par les théologiens aux souveraines³. Il est plus rare d'avoir accès aux discours adressés aux femmes de l'aristocratie : le poème que Théodulfe, évêque d'Orléans (d'environ 798 à 818), adresse à une certaine Gisla est en cela remarquable⁴. Composé pour servir de dédicace à un psautier offert à la jeune femme, il nous permet d'appréhender les attentes d'un clerc du début du IX^e siècle sur la spiritualité et la conduite d'une femme appartenant au monde des élites.

Le poème de dédicace

Gisla, par la grâce de Dieu, reçois ce vénérable présent
Que te donne ton père Théodulfe.
J'ai en effet demandé que soit pour toi écrit ce psautier
Que tu vois briller d'or et d'argent.
Chaque première page s'appuie sur l'hébreu véritable,
Et la suivante est semblable ensuite à l'antique version.
Jérôme a fort bien traduit celle-là et corrigé celle-ci :
Toutes deux resplendissent, crois-moi, de pensées remarquables.
Fais-en un usage fréquent, l'esprit assidu et appliqué,
Soumets avec empressement tes pensées aux leurs.
Garde cet instrument dans ton cœur, sa musique dans ton esprit.
Que tes mains tiennent cette baguette, ce sistre !
Que cette douce mélodie te ranime ! Frappe ce tambourin !
Que pour toi résonne cette harpe et retentisse cette lyre !
Reviens à lui tantôt pour chanter, tantôt pour méditer,
Afin que l'amour divin grandisse davantage en toi.
Si tu pries assidûment, si tu lis fréquemment,
Toi-même tu t'adresseras à Dieu et Dieu s'adressera à toi.
Que ta main soit généreuse, ton comportement honnête, ta conduite sage :
Et qu'ainsi, tu plaises dignement au Créateur.
Applique-toi toujours au travail de la laine, aux tâches domestiques :
Que ton esprit charme ainsi tes familiers comme ton époux.
Dans tous tes actes, que règne le discernement :

Accepte qu'il te pare, qu'il soit le guide de ta vie.
Évite le mal, recherche le bien, agis en tout de manière convenable,
Afin qu'un salut généreux t'élève amplement.
Sois pour longtemps une épouse chaste avec ton chaste époux
Et que la descendance que vous aurez vous comble de joie.
Gisla, vis pleinement heureuse avec Suaveric,
Et grâce à Dieu, connais le bonheur de vieillir avec lui.
Puissiez-vous être parents et grands-parents, entourés d'une foule de descendants :
Qu'Il vous accorde ce don, Lui qui l'a accordé à vos parents.
Que l'espérance, la beauté, l'ordre, la foi, la piété, la concorde, la vertu,
La grâce et la paix de Dieu soient toujours avec toi. Salut.

La destinataire de l'ouvrage reste inconnue. Certains ont vu en Gisla une fille de Théodulfe⁵, mais il faut plutôt comprendre l'expression *tuus pater* comme le signe d'une relation spirituelle entre elle et l'évêque⁶. Il ne peut s'agir non plus de Gisla, fille de Charlemagne et d'Hildegarde née en 780/781 : non seulement cette hypothèse va à l'encontre des pratiques matrimoniales de Charlemagne, peu enclin à marier ses filles⁷, mais les mots de Théodulfe ne sont pas assez élogieux pour être adressés à une princesse, notamment si on les compare aux termes utilisés dans les portraits que le poète fait des filles du souverain dans son poème de cour « *Te totus laudesque* »⁸. Il faut donc considérer Gisla comme une jeune femme de l'aristocratie, dont le nom révèle peut-être des liens avec la famille carolingienne. Son époux n'est pas mieux connu : si l'on en juge par son nom, peu courant, Suaveric pourrait faire partie d'une famille apparentée ou liée à Savaric, évêque d'Auxerre qui tenait aussi le siège d'Orléans au début du VIII^e siècle⁹. C'est en tout cas dans le cadre des relations de Théodulfe avec l'aristocratie qu'il faut placer ce poème : le texte témoigne avant tout du rôle pastoral que l'évêque cherche à jouer auprès des élites. L'ouvrage, décrit comme richement orné, semble en effet avoir été offert à Gisla à l'occasion de son mariage. C'est afin qu'elle mène au mieux sa vie conjugale que l'évêque lui adresse, dans un poème de dédicace, ces conseils spirituels et moraux.

Des conseils propres à la sphère féminine ?

Les conseils de Théodulfe rejoignent en partie les prescriptions de ses contemporains en matière de comportements des laïcs. La jeune femme est invitée à vivre de manière vertueuse et honnête (*decenter*), en évitant les vices (*sperne malum*) et en pratiquant les vertus (*sectare bonum*). La qualité qui doit guider Gisla est celle de la *discretio*, c'est-à-dire le discernement, la prudence. Mais il ne s'agit pas chez Théodulfe d'une vertu réservée aux femmes. Dans les *Versus ad Judices*, le poète en fait la « nourrice des vertus » et affirme que c'est elle qui régissait sa conduite et celle de Leidrade lors de leur tournée d'inspection en Septimanie¹⁰. Les conseils moraux que l'évêque donne à Gisla correspondent ainsi au comportement attendu de tout chrétien qui aspire au salut. Les laïcs étant définis par leur état marital, c'est également de manière conventionnelle que le poème se termine par des vœux en faveur de la fécondité du couple. Théodulfe la conçoit dans une forme de chasteté, attribuée aux

deux époux, ce qui fait là aussi écho aux normes sexuelles que les clercs carolingiens rappellent dans leurs traités et cherchent à imposer dans les pratiques¹¹.

Dans les écrits relevant de la littérature morale, les auteurs ne prêtent cependant que peu d'attention aux épouses des laïcs auxquels ils s'adressent. Dans le *De institutione laicali*, Jonas définit certes les qualités attendues d'une bonne épouse, à savoir son origine familiale (*genus*), sa sagesse (*prudencia*), sa richesse (*divitiae*), sa beauté (*pulchritudo*)¹² mais il ne distingue pas un rôle ou des activités propres aux femmes au sein de la cellule conjugale. Théodulfe évoque quant à lui plus spécifiquement la conduite que Gisla doit adopter en tant qu'épouse : la jeune femme doit s'occuper des tâches domestiques (*cura domestica*) et s'adonner au travail de la laine (*lanae studium*). Il s'agit là de deux activités particulièrement genrées. Dans les sociétés anciennes, la sphère de la *domus* était traditionnellement réservée aux femmes : celles-ci devaient veiller à l'entretien de la maison et à la gestion des affaires familiales¹³. Les activités textiles étaient de même typiquement féminines. Elles étaient pratiquées par les femmes du peuple¹⁴ comme par les femmes de l'élite¹⁵. Si les objets textiles fabriqués par les souveraines étaient des cadeaux de prix, comme par exemple la ceinture offerte par la reine Emma au chancelier Witgar vers 860¹⁶, le travail de la laine pour les jeunes femmes de l'aristocratie avait aussi un intérêt, qu'Éginhard souligne à propos des filles de Charlemagne : « qu'elles ne s'alanguissent dans l'oisiveté ». C'est de façon sous-jacente ce qu'impliquent les recommandations de Théodulfe : travaux domestiques et textiles permettront à l'épouse de mener une vie honnête qui fera l'admiration de ses proches. Mais tout en mentionnant des activités féminines très concrètes, Théodulfe n'en définit pas pour autant une morale qui soit réservée aux femmes.

Un cadeau original : un psautier double

Le psautier est un ouvrage dont la diffusion a été encouragée à l'époque carolingienne¹⁷. Ses usages sont variés. Utilisé depuis longtemps en milieu monastique pour la psalmodie, il fait partie, sous le règne de Charlemagne, des livres dont la possession et la correction sont imposées aux clercs dans le cadre des réformes ecclésiastiques¹⁸. Un usage pénitentiel des psaumes est également promu par Alcuin en vue d'une « confession intime des péchés »¹⁹. Avec ce cadeau à Gisla, Théodulfe insiste quant à lui sur la dimension dévotionnelle de l'ouvrage, le chant et la méditation des psaumes devenant un moyen d'accéder à Dieu. Surtout, l'évêque met clairement le psautier à la portée des laïcs. Les recommandations d'Alcuin à cet égard ne sont pas si nettes, car si celui-ci fait la promotion des psaumes auprès des clercs²⁰, des moniales²¹ et du roi – qui reste un laïc au statut particulier²² –, il n'y fait en revanche pas référence dans son traité moral au comte Gui²³ ni dans ses lettres d'admonition aux laïcs²⁴. Il faut donc relever chez Théodulfe un souci pastoral plus marqué, tenant sans doute à ses fonctions épiscopales : si le psautier s'est peu à peu répandu chez les élites, c'est aussi parce que certains prélats ont encouragé sa lecture et son usage dévotionnel.

Le psautier a notamment été diffusé auprès des grandes aristocrates. Comme en témoigne le *Manuel* qu'elle rédigea pour son fils Guillaume, Dhuoda en avait une fine connaissance²⁵. Gisèle, fille de Louis le Pieux et épouse d'Évrard de Frioul, en

possédait un exemplaire personnel qui fut transmis à son fils Rodulf²⁶. Il ne faudrait pas pour autant faire du psautier un ouvrage de dévotion réservé aux femmes. La diffusion des psautiers chez les laïcs s'explique aussi par une forme d'imitation des pratiques royales, les souverains ayant fait réaliser des livres luxueux en insistant sur la symbolique royale d'un texte placé sous l'inspiration de David²⁷. Il n'en demeure pas moins que le succès, grandissant au cours du Moyen Âge, de l'ouvrage auprès des femmes tient à leur rôle dans l'éducation religieuse des enfants, dont l'enseignement des psaumes constituait une base²⁸.

La particularité du cadeau de Théodulfe réside dans le fait que le psautier offert est un psautier double, qu'il faut considérer comme un ouvrage savant. Tel qu'il est décrit, l'ouvrage contenait en parallèle la version *iuxta hebraeos*, c'est-à-dire conforme à l'hébreu, et la version dite gallicane des psaumes. Toutes deux, élaborées par Jérôme, étaient bien connues des lettrés carolingiens, mais la version *iuxta hebraeos* est restée moins répandue que la gallicane, privilégiée par Alcuin et dans les productions du *scriptorium* de Tours²⁹. Les psautiers doubles sont également rares ; il n'en subsiste que deux exemplaires pour cette époque³⁰. Avec ce livre, l'évêque montre à Gisla les richesses du texte biblique, il l'invite implicitement à saisir les nuances des deux versions des psaumes. On retrouve ici le souci de Théodulfe de corriger le texte scripturaire au plus près de l'*hebraica veritas*³¹. Mais il est intéressant de constater que le théologien n'a pas réservé cette connaissance aux savants de son entourage, ni aux seuls ecclésiastiques. Théodulfe attribue ainsi aux élites laïques, qui plus est ici à une femme, de solides compétences intellectuelles³². Ses poèmes de cour, nourris de références littéraires et patristiques, élaborés dans une métrique riche et complexe, s'appuient sur le même postulat. Quoi qu'il en soit des capacités réelles de la destinataire, ce cadeau témoigne de la part de l'évêque d'un souci de faire partager aux laïcs les fruits de la Renaissance carolingienne, et notamment de leur transmettre une certaine culture biblique.

L'évêque n'en demeure pas moins mesuré quant au rôle que peut avoir l'épouse au sein du foyer : il n'invite pas Gisla à transmettre sa sagesse ni ses vertus. Ce silence fait écho à un passage de l'*Opus Caroli regis contra synodum* dont Théodulfe est le principal auteur : il est alors interdit aux femmes de prêcher en public, leur rôle devant être réservé à la sphère familiale³³. Dans ce poème, Théodulfe ne va pas jusqu'à recommander à Gisla d'« enseigner par la parole et par l'exemple » : le psautier semble devoir rester pour elle un ouvrage de méditation personnelle, et non devenir le support d'une spiritualité ou d'une morale à transmettre, notamment aux futurs enfants du couple. Le modèle que propose Théodulfe à Gisla reste ainsi confiné dans une certaine passivité.

Ce court poème de Théodulfe peut être rapproché des quelques lettres adressées par Alcuin à de grands aristocrates, invités alors à suivre un modèle de conduite conforme à de nouvelles exigences morales³⁴. De manière singulière, le texte à Gisla en est une déclinaison féminine : il nous fait connaître le comportement attendu d'une épouse, qui se révèle à la fois appuyé sur des valeurs transcendant les distinctions de genre et ancré dans des activités spécifiquement féminines. Dans quelle mesure ces

femmes ont-elles reçu et assimilé ces conseils ? La figure de Dhuoda nous montre, à la génération suivante et de façon tout à fait exceptionnelle, comment certaines ont su s'approprier le bagage culturel, moral et spirituel qu'on leur avait enseigné. La manière dont Gisla a utilisé, et compris, le psautier et le poème de Théodulfe reste impossible à connaître, l'ouvrage n'ayant pas été conservé. Il n'en demeure pas moins que le geste de l'évêque en direction de la jeune épouse est le signe que, dans le cadre du renouveau intellectuel et moral promu par les clercs carolingiens dans l'entourage de Charlemagne, les femmes de l'aristocratie ont été les destinataires de discours vertueux, voire de textes savants.

¹ R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VI^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995, notamment p. 333-379 ; *Ead.*, *L'épouse du comte du IX^e au XI^e siècle : transformation d'un modèle et idéologie du pouvoir*, dans *Ead.*, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 21-29 ; *Ead.*, *The multiple identities of Dhuoda*, dans R. Corradini, M. Gillis, R. McKitterick et I. Van Renswoude (éd.), *Ego trouble : authors and their identities in the early Middle Ages*, Vienne, 2010, p. 211-219.

² On pense au *Liber exhortationis* de Paulin d'Aquilée, au *De virtutibus et vitiis* d'Alcuin et au *De institutione laicali* de Jonas d'Orléans. Sur ces traités, voir en dernier lieu A. Dubreucq, *La littérature des specula : délimitation du genre, contenu, destinataires et réception*, dans M. Lauwers (éd.), *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval (IX^e-XII^e siècles)*, Antibes, 2002, p. 17-39 ; R. Stone, *The rise and fall of the lay moral elite in Carolingian Francia*, dans F. Bougard, R. Le Jan et R. McKitterick (éd.), *La culture du haut Moyen Âge. Une question d'élites ?*, Turnhout, 2009, p. 363-375.

³ Voir par exemple les lettres adressées à l'impératrice Judith par Raban : Raban Maur, *Lettres 17a et 17b*, éd. K. Hampe, Berlin, 1899 (*MGH Epistolae Karolini Aevi*, 3), p. 420-422 ; également *Id.*, *Lettre à Judith*, éd. A. Wilmart, *Lettres de l'époque carolingienne*, dans *Revue Bénédictine*, 3, 1922, p. 234-245, ici p. 240-242, reprise et étudiée par M. Gravel, *Judith écrit, Raban répond. Premier échange d'une longue alliance*, dans J.-F. Cottier, M. Gravel et S. Rossignol (éd.), *Ad libros ! Mélanges d'études médiévales offerts à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*, Montréal, 2010, p. 35-48. Sur ces envois, voir M. de Jong, *Exegesis for an empress*, dans E. Cohen et M. de Jong (éd.), *Medieval transformations. Texts, power, and gifts in context*, Leyde-Boston-Cologne, 2001, p. 69-100.

⁴ Théodulfe, *Poème XLIII « Gisla favente deo »*, dans *Carmina*, éd. E. Dümmler, Berlin, 1881 (*MGH, Poetae latini aevi carolini*, 1), p. 541-542, à partir de l'*editio princeps* de J. Sirmond en 1646. Il n'en subsiste aucun témoin manuscrit, le psautier lui-même n'ayant pas été conservé. Pour plus de précisions sur les textes et le parcours de Théodulfe, je me permets de renvoyer à ma thèse : « *Exsul et exsul erat* » *Théodulfe (vers 760-820/821). Parcours biographique*, Thèse de doctorat, sous la direction de R. Le Jan, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2013, dont la publication est à venir. Cet article me fournit l'occasion de remercier R. Le Jan d'avoir soutenu mes travaux.

⁵ C'est le cas de J. Sirmond et E. Dümmler ; également de C. Cuissard, *Théodulfe, évêque d'Orléans : sa vie, ses œuvres*, Orléans, 1892, p. 55-57 ; et de R. Louis, *Le titulus et l'épithame métrique de Théodulfe dans un monastère d'Angers*, dans *Id.* (éd.), *Études ligériennes d'histoire et d'archéologie médiévale : mémoires et exposés. Semaine d'études médiévales (1969, Saint-Benoît-sur-Loire, Loiret)*, Auxerre, 1975, p. 436-441.

⁶ Alcuin, avec le *De vitiis et virtutibus*, adresse également au comte Gui une « admonitio paterna ».

⁷ R. Le Jan, *Famille et pouvoir...* cité n. 1, p. 297-305 ; J. L. Nelson, *Women at Charlemagne's court. A case of monstrous regiment ?*, dans *Ead.*, *The Frankish world 750-950*, Londres, 1996, p. 223-242.

⁸ Théodulfe, *Poème XXV « Te totus laudesque »*, v. 81-108, dans *Carmina*, cité n. 4, p. 483-489.

⁹ Sur Savaric : *Gestes des évêques d'Auxerre*, 1, c. 26, éd. M. Sot et alii, Paris, 2002, p. 126-127.

¹⁰ Théodulfe, *Poème XXVIII « Iudicii callem censors » (Versus ad Iudices)*, vers 275-290, dans *Carmina*, cité n. 4, p. 493-517 ; aux v. 289-290, p. 501 : « O felix omnis virtus, discretio si quam | Virtutum nutrix temperat, ornat, alit ».

¹¹ Jonas, *De institutione laicali*, II, c. 6, PL 106, col. 121-278, ici col. 179-182 ; Théodulfe d'Orléans, *Premier capitulaire*, c. 43, éd. P. Brommer, Hanovre, 1984 (*MGH Capitula episcoporum*, 1), p. 73-142, ici p. 139-140 (sur la chasteté des époux pendant le Carême). Voir P. Toubert, *La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens*, dans *Id.*, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris, 2004, p. 283-320.

¹² Jonas d'Orléans, *De institutione laicali*, II, c. 12, cité n. 11, col. 188-191.

¹³ À l'échelle de la famille royale, ce rôle a été défini dans le *De ordine palatii*, éd. T. Gross et R. Schieffer, Hinkmar von Reims, *De ordine palatii*, Hanovre, 1980 (*MGH, Fontes iuris germanici antiqui in usum scholarum sep. ed.*, 3).

¹⁴ Raoul de Bourges, *Capitulaire*, c. 26, éd. P. Brommer (*MGH, Capitula episcoporum* cité n. 11), p. 227-268, p. 253 : le texte mentionne le travail textile parmi les activités féminines.

¹⁵ Par exemple par les filles de Charlemagne. Voir Éginhard, *Vie de Charlemagne*, c. 19, éd. et trad. M. Sot et C. Veyrard-Comes, Paris, 2014, p. 44-47 : « il ordonna qu'elles habitent aux ouvrages de laine, qu'elles s'emploient à la quenouille et au fuseau ». Voir V. Garver, *Women and aristocratic culture in the Carolingian world*, Ithaca-Londres, 2009 (c. 5 « Textile work »).

¹⁶ E. Godlberg, Regina nitens sanctissima hemma : *Queen Emma (827-876), Bishop Witgar of Augsburg, and the Witgar-Belt*, dans B. Weiler et S. McLean (éd.), *Representations of power in medieval Germany 800-1500*, Turnhout, 2006, p. 57-95.

¹⁷ V. Leroquais, *Les psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France*, Mâcon, 1940-1941, notamment vol. 1, p. v-cxxxvi ; P.-M. Bogaert, *Le Psautier latin des origines au XI^e siècle*, dans A. Aejmelaeus (éd.), *Der Septuaginta-Psalter und seine*

Tochterübersetzungen, Göttingen, 2000, p. 51-85 ; M. Morard, *La harpe des clercs : réceptions médiévales du Psautier latin entre usages populaires et commentaires scolaires*, Thèse de Doctorat, sous la direction de J. Verger, Université Paris-Sorbonne, 2008.

¹⁸ *Admonitio generalis*, c. 70, éd. H. Mordek, K. Zechiel-Eckes et M. Glatthaar, Hanovre, 2012 (*MGH Fontes iuris germanici antiqui in usum scholarum sep. ed.*, 16), p. 222-225.

¹⁹ Alcuin, *De psalmodium usu liber*, PL 101, col. 465-467, dont seule la préface est d'Alcuin. Voir M.-H. Jullien et F. Perelman (éd.), *Clavis des auteurs latins du Moyen Âge. Territoire français. 735-987, II. Alcuin*, Turnhout, 1999, p. 145-148. Sur les transformations de la prière à l'époque carolingienne, voir les commentaires de J.-P. Bouhot dans N. Bériou, J. Berlioz et J. Longère (éd.), *Prier au Moyen Âge : pratiques et expériences (V^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 1991, p. 23-31 et p. 142-157.

²⁰ Alcuin, *Lettre 259* (à Arn de Salzbourg), dans *Epistolae*, éd. E. Dümmler, Berlin, 1895 (*MGH Epistolae Karolini Aevi*, 2), p. 417.

²¹ Par exemple *Id.*, *Lettre 79* (à Edilthrude), *Ibid.*, p. 120-122.

²² *Id.*, *Lettres 304 et 304a* (à Charlemagne), *Ibid.*, p. 462-464.

²³ Alcuin, *De virtutibus et vitiis*, PL 101, col. 613-638. Il conseille de manière générale la lecture des Écritures saintes. Sur cette morale proposée aux laïcs, voir D. A. Bullough, *Alcuin and lay virtue*, dans L. Gaffuri (éd.), *Predicazione e società nel Medioevo : riflessione etica, valori et modelli di comportamento*, Padoue, 2002, p. 71-91 ; A. Dubreucq, *Autour du De virtutibus et vitiis d'Alcuin*, dans P. Depreux et B. Judic (éd.), *Alcuin de York à Tours : écriture, pouvoir et réseaux dans l'Europe du haut Moyen Âge, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 111-3, 2004, p. 269-288.

²⁴ Cf. les exemples cités ci-dessous, n. 34.

²⁵ Dhuoda, *Manuel pour mon fils*, éd. et trad. P. Riché, Paris, 1991 (2^e éd.).

²⁶ *Cartulaire de Cysoing et de ses dépendances*, éd. I. de Coussemaker, Lille, 1886, p. 1-5. La « bibliothèque » du couple comptait au total quatre psautiers.

²⁷ Sur la réception du psautier, voir M. Morard, *La harpe des clercs...*, cité n. 17 ; R. McKitterick, *The Carolingians and the written world*, Cambridge, 1989, p. 266-270.

²⁸ H.-W. Goetz, *Frauen im frühen Mittelalter. Frauenbild und Frauenleben im Frankenreich*, Cologne, 1995, p. 226-231 ; J. Delumeau (éd.), *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, 1992. Voir l'exemple de Dhuoda, dont J. Nelson souligne l'autorité en tant que mère dans *Dhuoda*, dans P. Wormald et J. L. Nelson (éd.), *Lay intellectuals in the Carolingian world*, Cambridge, 2007, p. 106-120.

²⁹ V. Leroquais, *Les psautiers manuscrits...*, cité n. 17 ; P.-M. Bogaert, *Le Psautier latin...*, cité n. 17.

³⁰ Le premier, dit psautier de la reine, est le célèbre exemplaire transmis par Évrard de Frioul à son fils Unroch (Rome, BAV, Reg. lat. 11, réalisé dans la seconde moitié du VIII^e siècle) : voir A. Wilmart, *Le psautier de la reine n. XI. Sa provenance et sa date*, dans *Revue bénédictine*, 28, 1911, p. 341-376 ; P. Riché, *Les bibliothèques de trois*

aristocrates carolingiens, dans *Le Moyen Âge*, 69, 1963, p. 87-104 ; C. La Rocca et L. Provero, *The dead and their gifts. The will of Eberhard, count of Friuli, and his wife Gisela, daughter of Louis the Pious (863-864)*, dans F. Theuws et J. Nelson, *Rituals of power. From Late Antiquity to the early Middle Ages*, Leyde-Boston-Cologne, 2000, p. 225-280. Le second (Paris, BNF, lat. 102) est un psautier glosé provenant de Saint-Bénigne de Dijon daté du dernier quart du IX^e siècle. Voir V. Leroquais, *Les psautiers manuscrits...*, cité n. 17, vol. 2, p. 29-30 et 182.

³¹ E. Dahlhaus-Berg, *Nova Antiquitas et Antiqua Novitas. Typologische Exegese und isidorianisches Geschichtsbild bei Theodulf von Orléans*, Cologne-Vienne, 1975 ; C. Chevalier-Royet, *Les révisions bibliques de Théodulf d'Orléans et la question de leur utilisation par l'exégèse carolingienne*, dans S. Shimahara (éd.), *Études d'exégèse carolingienne : autour d'Haymon d'Auxerre*, Turnhout, 2007, p. 237-256 ; A. Candiard et C. Chevalier-Royet, *Critique textuelle et recours à l'hébreu à l'époque carolingienne. Le cas unique d'une Bible de Théodulf (Bible de Saint-Germain, Paris, BnF. lat. 11 937)*, dans A. Noblesse-Rocher (éd.), *Études d'exégèse médiévale offertes à Gilbert Dahan par ses élèves*, Turnhout, 2012, p. 13-34. Voir ma thèse, citée n. 4, pour plus de précisions.

³² Sur la culture des élites laïques, voir *La culture du haut Moyen Âge...*, cité n. 2 ; *Lay intellectuals...*, cité n. 28.

³³ *Opus Caroli regis contra synodum (Libri Carolini)*, III, c. 13, éd. A. Freeman, Hanovre, 1998 (*MGH Concilia II, Supplementum*, 1), p. 388-389, notamment : « *Bene docentes, ut prudentiam doceant, perpendat, quod non eas docere quandam insaniam vel quandam traditionem sacrosanctis patrum institutionibus resistentem vel certe cuiusdam insensatae rei adorationem, sed prudentiam et bene vivendi exempla permiserit ; nec eas id facere in ecclesia neque in conventu neque in synodo, sed privatim longevae aetatis experientia et explosis propter aevi maturitatem vitiorum incentivis inter domesticos permiserit. (...) Aliud est enim matremfamilias domesticos verbis et exemplis erudire, aliud antestitibus sive omni ecclesiastico ordini vel etiam publicae synodo quaedam inutilia docentem interesse, cum videlicet ista, quae domesticos exhortatur, eorum et suum in commune adipisci cupiat profectum, illa vero in conventu ventosae tantum laudis et solius arrogantiae ambiat appetitum ».*

³⁴ Par exemple Alcuin, *Lettre 111* (à Méginfrid, chambrier de Charlemagne), *Epistolae*, cité n. 20, p. 159-162 ; *Lettre 33* (à Méginhair, comte de Sens), *Ibid.*, p. 74-75 ; *Lettre 224* (à Roger, comte de Limoges), *Ibid.*, p. 367-368. Voir D. A. Bullough, *Alcuin and lay virtue...*, cité n. 23 ; T. F. X. Noble, *Secular sanctity : forging an ethos for Carolingian nobility*, dans *Lay intellectuals...*, cité n. 28, p. 8-36.